

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE DINOZE  
Séance du 26 Novembre 2020**

Nombre de Délégués  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt six novembre à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Catherine ADAM, Maire.

***Date de  
convocation***

17-11-2020

Présents : ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Absent : *Monsieur André DEFRANOUX*  
*Madame Camille COLOMBAIN a été nommée secrétaire de séance.*

**OBJET : Modification N°3 du Plan Local Urbanisme**

Vu l'approbation du SCOT des Vosges Centrales le 29 avril 2019  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.131-4, L.131-6 et L.142-1  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dinozé approuvé le 15 Avril 2013  
Considérant le courrier de Mr le Préfet des Vosges du 24 juin 2019,  
Considérant qu'il convient de mettre en compatibilité notre PLU avec le SCOT des Vosges Centrales pour notamment :

- Conforter la polarisation du développement urbain et économique sur les principaux pôles du territoire
- Donner la priorité au renouvellement urbain et à la reconquête des friches
- Limiter les besoins en fonciers à 300 ha dont 150 ha pour l'activité économique, 80 ha pour l'habitat et 70 ha pour les équipements et infrastructures.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **décide** d'engager une modification du Plan local d'urbanisme de la commune de Dinozé dans l'intention de le mettre en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales et Charge Mme le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires.
- **demande** la mise à disposition de la Direction Départementales des Territoires (DDT) pour apporter à la commune de Dinozé tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier.

**Le projet de modification sera notifié au PPA conformément à l'article L 153-40.**

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme**



Catherine ADAM

CATHERINE ADAM  
2020.12.07 09:54:16 +0100  
Ref:20201207\_094601\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire